

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 30 janvier, à 19 heures 15, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 23 janvier 2025, sous la présidence de Madame SEON Isabelle, Maire.

Présents : Mmes SEON Isabelle, FAVIER Florence, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte, MM. MONTAGNE Alphonse, VALENTIN Michel, GIROUX Sébastien, MATHIEU Guillaume, JOURDE Frédéric

Était absent non excusé : M. LAGIER Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme Christelle MAITRE

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération approbation rapport CLECT
- Délibération dépense investissement
- Dates CCID
- Informations diverses

1 - PV conseil du 5 décembre 2024

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que les convocations. PV approuvé sans remarques.

2- Délibération approbation rapport CLECT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est réunie le 12 décembre 2024 pour déterminer les impacts financiers consécutifs aux régularisations suivantes :

- La restitution à la Commune de Rosières de la compétence « lecture publique » à compter du 1^{er} juillet 2024
- le transfert à la Communauté d'agglomération de la cuisine centrale de la Commune du Puy-en-Velay.

Vu le rapport de CLECT transmis par la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay ci-annexé,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'une approbation par la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'art. L5211-5 du CGCT,

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les conclusions du rapport de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT présenté.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3- Délibération dépense investissement

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du CGCT précise : <<....jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette....>>

Pour la commune, le montant maximum autorisé est **90 683.73 x 25 % = 22 670.93 €**

Jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, le conseil municipal autorise Madame le Maire, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de **22 670.93 €** répartis comme suit :

Chapitre 21 (immobilisations corporelles) : 22 670.93 €

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

4- Dates CCID

Mme le Maire informe que pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) l'administration fiscale sera présente. Il est nécessaire de proposer plusieurs dates afin d'assurer cette commission dans de bonne condition. Pour rappel cette commission n'est pas publique.

Les dates proposées sont : le 6 mars, le 12 mars et le 3 avril 2025.

Ces dates seront proposées aux services fiscaux et dès réception de la réponse de ces services, la date sera confirmée aux membres du conseil concernés.

5- Informations diverses

- *Nouveaux horaires ouverture mairie: le mardi et jeudi toute la journée*
- Mme le Maire informe que le déploiement de la fibre sera effectué sur toute la commune d'ici fin 2025, début 2026. Les lieux non encore desservis sont : Le Bourg, La Tuilerie, Bruac, Le Poyet, Les Crottes et Cheyrac Laigue.
- Mme le Maire rappelle que lors de la distribution des colis pour les aînés, si personne n'est présent lors du 1^{er} passage il faut repasser.
- La salle zen va être isolée un peu plus sous le parquet.
- Mme le Maire parle des biens de sections. Les baux sont commencés mais il faut faire un point avec les agriculteurs concernés pour s'accorder sur le tarif des locations en fonction des barèmes existants.
- Concernant les travaux prévus au gîte, une demande a été faite auprès de ERDF (CEE). On attend la réponse avant de débiter les travaux.
- La peinture des portes des WC de la salle d'animation a été faite. Pour information, suite à la mort de nombreux poissons dans le plan d'eau, des analyses sont en cours.
- Patrimoine : un point doit être fait avec Mme Christelle MAITRE. Il faut faire une demande de devis pour évaluer les travaux. *Demandé des infos à Bernard Brignon et département (M^{me} le Maire).*
- Un dossier est en cours pour faire une campagne de stérilisation des chats dans le Bourg.
- Pour la Beaune Nouvelle, Mme Florence FAVIER a demandé au Sictom de faire parvenir les dernières informations pour le tri.
- A Bruac : Mme Christelle MAITRE signale qu'il y a de l'eau qui coule sur la route. Il faudrait voir pourquoi et faire le nécessaire pour éviter un danger en cas de gel.
- Maison Faune/Flore : Mme Florence FAVIER signale qu'un robinet côté espace des chasseurs pourrait risquer de geler

La séance est levée à 21 heures 15.

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance